



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
6 novembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Quatrième session
Genève, 14-16 octobre 2020

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie numérique
sur sa quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 16 octobre 2020



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	3
A. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique....	3
B. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	3
II. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales.....	5
C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique....	14
III. Questions d'organisation.....	15
A. Élection du Bureau	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
C. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	15
D. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa quatrième session.....	16
Annexe I	
Compilation des sujets et des questions d'orientation proposés pour la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	17
Annexe II	
Participation	19

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu, du 14 au 16 octobre 2020, au Palais des Nations, à Genève, sa quatrième session, à laquelle certains participants ont assisté physiquement, et d'autres à distance.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

A. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. À une réunion tenue le 16 octobre 2020, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a arrêté les thèmes suivants pour la deuxième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique :

- a) Les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ;
- b) Les prochaines étapes de la mise en œuvre du Manuel révisé de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information ;
- c) L'utilisation de sources de données hors enquête pour compléter la mesure courante du commerce électronique et de l'économie numérique.

B. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le 16 octobre 2020, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé de s'en remettre au Conseil du commerce et du développement pour qu'il se prononce sur ce point de l'ordre du jour. Le secrétariat de la CNUCED recueillera les propositions des États membres sur l'ordre du jour et les questions d'orientation (voir annexe D), qui seront présentées au Bureau élargi du Conseil pour examen, et la version finale de l'ordre du jour provisoire sera adoptée par le Conseil.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

3. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé un discours, suivi de déclarations faites par les représentants des délégations suivantes : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; État de Palestine ; Côte d'Ivoire ; Guinée ; Inde ; et Kenya.

4. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que le rôle du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique était plus important que jamais, car l'intérêt des technologies numériques était devenu encore plus évident dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Davantage de personnes faisaient leurs achats en ligne, et le nombre d'utilisateurs d'Internet augmentait, mais en raison de la persistance de la fracture numérique, beaucoup ne pouvaient profiter pleinement des avantages de la numérisation. La question de la création et de la captation de valeur dans l'économie numérique avait

donc encore gagné en importance depuis le début de la pandémie. Le rôle dominant des plateformes numériques mondiales s'était accentué, car la plupart des solutions numériques utilisées pour faire face à la crise provenaient de quelques grandes entreprises, situées principalement en Chine et aux États-Unis d'Amérique. Remédier à la fracture numérique et aux faiblesses économiques des États membres dans le domaine du numérique était une question encore plus urgente. Pour réussir la reprise dans les meilleures conditions, la question du numérique devait rester au centre des préoccupations et des politiques qui seront nécessaires pour équilibrer les perspectives par rapport aux risques. Le Secrétaire général a dit que les gouvernements, en concertation avec les autres acteurs, devraient orienter l'économie numérique, en prenant des mesures aux niveaux national et international. Étant donné les écarts de niveau de préparation au numérique, et le degré de concentration important du pouvoir de marché, une réforme structurelle des politiques et des réglementations s'imposait, afin de garantir une répartition équitable des retombées de la nouvelle économie numérique. Pour que l'économie numérique tienne ses promesses pour le développement, la collaboration et le dialogue sur les politiques au niveau international devaient aborder le déséquilibre qui existe entre producteurs et consommateurs, tout en ménageant la souplesse nécessaire pour tenir compte des niveaux variables de préparation au numérique.

5. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le document d'information intitulé « Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales » (TD/B/EDE/4/2). La numérisation transformait les économies, du fait de l'importance croissante des données et des plateformes numériques, ce qui ouvrait des perspectives et soulevait des difficultés, y compris pour la réalisation de chacun des objectifs de développement durable. Dans les chaînes de valeur des données, il y avait création de valeur lorsque les données étaient transformées en intelligence numérique susceptible d'être monétisée. Les écarts de niveau de préparation au numérique risquaient d'accroître les inégalités, et les pays en développement devaient mieux se préparer et s'attaquer aux retards importants qui subsistaient en ce qui concerne la connectivité, les compétences et les capacités, les cadres juridiques et réglementaires et les infrastructures de données. La géographie de l'économie numérique était fortement concentrée en Chine et aux États-Unis. Or, les connaissances locales pouvaient constituer un avantage concurrentiel notable, s'agissant de permettre des solutions adaptées, mais il existait des blocages importants dans l'écosystème numérique de l'entrepreneuriat et de l'innovation des pays en développement. Les débouchés offerts par les données et les plateformes numériques pouvaient être utilisés pour le développement, en aidant à réduire les coûts de transaction, à agrandir les marchés et réaliser des économies d'échelle, à créer des emplois et à élargir le choix de biens et de services disponibles à moindre coût, tandis que les jeunes entreprises des pays en développement pouvaient trouver des débouchés liés à de nouvelles catégories de produits ou à des marchés de niche non desservis par les plateformes mondiales. Des problèmes se posaient cependant, parmi lesquels le peu de statistiques disponibles pour élaborer des solutions ; la domination croissante des plateformes mondiales ; les questions d'accès ; les menaces pesant sur les écosystèmes d'innovation autochtones ; le recours à l'optimisation fiscale par les plateformes mondiales ; le travail à la tâche sans filet de sécurité ; et la question de la souveraineté des données et des flux de données extérieurs. Les pays en développement risquaient de se retrouver à un rang subalterne dans la chaîne de valeur mondiale des données. Les décideurs devaient enrayer la tendance de l'aggravation des inégalités et, pour ce faire, l'accent devait être mis dans les politiques non plus sur l'utilisation et la consommation, mais sur la production et l'innovation, en vue de répartir équitablement la création de richesse dans l'économie numérique. Une attention particulière devait être accordée au renforcement de la préparation au numérique et de l'entrepreneuriat numérique, au passage au numérique des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et aux domaines liés aux données, à la concurrence, à la fiscalité, au marché du travail et à la coopération pour le développement. Pour que la transformation numérique soit inclusive, des activités adaptées aux objectifs nationaux des pays en développement devaient bénéficier d'une aide internationale plus importante. Enfin, le secrétariat a présenté les quatre questions d'orientation à examiner indiquées ci-après :

a) Comment les activités de l'économie numérique créent-elles de la valeur et quelles conséquences en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique ?

b) Quelles perspectives de création de valeur les pays en développement peuvent-ils envisager dans des plateformes numériques mondiales, et quels obstacles doivent-ils surmonter à cet égard ?

c) En quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur, y compris en remédiant à la fracture numérique, en stimulant l'entreprenariat et en exploitant des plateformes numériques locales ?

d) En quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?

6. Nombre de représentants ont souligné l'importance de la création et de la captation de valeur dans l'économie numérique, en insistant sur le rôle des données, qui avait été rendu encore plus évident par l'accélération de la dématérialisation qui avait résulté de la pandémie. On s'est largement accordé à estimer que l'économie numérique ouvrait des perspectives mais que la répartition équitable des avantages posait des difficultés certaines, surtout en raison des monopoles et de la concentration du pouvoir de marché, problèmes auxquels il fallait remédier. Les femmes et les petites et moyennes entreprises étaient particulièrement défavorisées. Un représentant a appelé l'attention sur les problèmes que connaissaient certains pays en développement du fait que leur marché n'avait pas accès aux plateformes mondiales. Plusieurs représentants ont souligné que les pays en développement devaient améliorer leurs capacités numériques pour prendre part au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer parti, et appelé l'attention sur le rôle possible de la CNUCED à cet égard.

B. Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu cinq tables rondes.

1. La création de valeur dans l'économie numérique

8. L'intervenant principal du premier débat, auteur de plusieurs ouvrages sur la technologie et la politique et fondateur de The Syllabus, a abordé la première partie de la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts – comment les activités de l'économie numérique créent-elles de la valeur ? La notion d'économie numérique, a indiqué l'intervenant, était floue, et recouvrait des domaines d'activité bien distincts, pour ce qui est de l'orientation, du public cible et du mécanisme de création de valeur. Le premier domaine était centré sur les consommateurs et les particuliers et, en dépit de son caractère limité, dominait la plupart des débats sur l'économie numérique. Entraient ici en ligne de compte des plateformes qui en substance, facilitaient les échanges, et qui faisaient intervenir des particuliers et des petites et moyennes entreprises, mais aussi quelques grandes marques, qui les utilisaient pour acheter et vendre des produits, ainsi que des plateformes de médias sociaux et des moteurs de recherche, qui jouaient fondamentalement le rôle d'agences publicitaires. Les plus puissantes tiraient avantage de coûts faibles, ainsi que de leur taille, de conditions de travail précaires et d'un accès privilégié aux données, ce qui leur permettait de garder un temps d'avance sur la concurrence, et soulevait des problèmes de concurrence. Néanmoins, ce point de vue limité occultait des parties moins visibles de l'économie numérique, comme la vente de services informatiques en nuage, ou les problèmes de concurrence, ou liés à l'intelligence artificielle, en ce qui concerne les services, secteur où étaient concentrés la plupart des investissements financiers et de recherche-développement dans l'économie numérique et qui était à l'origine de profits importants. Cette couche de données secondaire était utilisée pour concevoir des modèles d'intelligence artificielle et des technologies plus

avancées. Les plateformes numériques populaires, souvent subventionnées par le capital-risque, offraient des services gratuits ou moins onéreux pour obtenir des parts de marché, mais dès leurs objectifs atteints, les prix pouvaient augmenter, et le modèle commercial pouvait évoluer. L'intervenant a dit que les investissements importants dont bénéficiait le secteur des technologies numériques devaient être étudiés. Il existait des liens étendus et visibles entre la partie consommateurs, souvent perçue comme anodine, et la partie services, plus complexe et technologiquement plus intéressante et plus intensive, s'agissant en particulier des services offerts aux administrations et aux entreprises. Il était nécessaire de disposer d'un meilleur modèle des liens entre les deux dimensions. C'était un enjeu de concurrence géopolitique, s'agissant de déterminer qui allait dominer le secteur le plus avancé de l'économie numérique, principalement en matière d'infrastructures, en particulier de services d'infrastructure. L'intervenant a fait valoir que d'autres modèles possibles d'organisation sociale dans lesquels l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle étaient considérés comme un bien public pouvaient contribuer à rendre l'économie plus productive et pouvaient libérer encore davantage d'innovation, de collaboration et de nouveaux modèles économiques.

9. Au cours du débat qui a suivi, nombre de délégations ont réaffirmé que l'économie numérique offrait certes des débouchés de création de valeur mais que la fracture numérique importante à laquelle se heurtaient en particulier les femmes et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que le manque de capacités des pays en développement, constituaient un obstacle certain à l'inclusivité. À cet égard, un représentant a aussi appelé l'attention sur les obstacles d'ordre linguistique. On a largement insisté sur la nécessité de renforcer les capacités numériques, de façon que les pays puissent prendre part au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer parti. En outre, pour que les gains soient équitablement répartis, le problème des tendances monopolistiques et le fait que le pouvoir de marché revienne à seulement quelques plateformes numériques devaient être abordés. Les délégations ont été nombreuses à signaler différents domaines où il était nécessaire d'agir, parmi lesquels le développement des infrastructures et des compétences numériques ; la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés ; et l'accès au financement ; ainsi que des politiques industrielles visant à développer l'économie numérique nationale, y compris les plateformes locales ; des politiques visant à améliorer la sensibilisation, les connaissances et la confiance ; et des politiques en matière de concurrence, de fiscalité et de transfert de technologies. Le dialogue international sur les politiques était essentiel dans ce contexte. On s'est largement accordé à considérer que l'accélération du passage au numérique suscitée par la pandémie de COVID-19 avait donné un caractère encore plus urgent à la prise en compte de politiques de cette nature.

2. Les conséquences à en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique

10. Les intervenants associés au deuxième débat, centré sur la deuxième partie de la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (quelles conséquences en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique ?), ont été le Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications ; le Chef du Groupe du commerce international de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Directeur exécutif de Research ICT Africa ; et le Président et membre fondateur du Réseau d'initiatives d'apprentissage sur les réformes pour l'économie en réseau – Asie (LIRNE – Asia).

11. Le premier intervenant a souligné l'ampleur de la fracture numérique qui entrave l'accès et l'utilisation des infrastructures, des outils et des plateformes numériques, et ses conséquences pour les économies nationales et le développement. La pandémie avait mis en évidence le manque d'accès aux solutions numériques et le manque de connectivité dont souffraient bon nombre de petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays en développement. En période de pandémie, l'accès à une connectivité suffisante était indispensable à la continuité pour les individus, les entreprises et les administrations. Au niveau de l'économie nationale, une meilleure connectivité s'était généralement traduite jusqu'à maintenant par une plus forte résilience et un redressement plus rapide. Bien que la

connectivité universelle soit préconisée depuis de nombreuses années, trop de personnes étaient encore exclues des avantages de la connectivité. Pendant la période qui suivrait la pandémie, il faudrait, pour mettre en place la résilience sociale et économique qui serait nécessaire pour affronter les situations d'urgence à l'avenir, agir aussi résolument et rapidement que possible pour que chacun ait accès aux avantages des technologies numériques. Cela passait par un effort d'investissement important. Les infrastructures seules ne seraient pas suffisantes ; il importait aussi de remédier aux obstacles liés à l'abordabilité, aux compétences et à l'accès aux appareils. Le défi était de taille et devait être relevé dans un nouvel esprit de coopération, avec lucidité et détermination pour que l'accès universel devienne une priorité centrale. L'intervenant a mentionné plusieurs initiatives qui allaient dans ce sens et souligné que la pandémie avait servi de rappel afin que l'on redouble d'efforts pour assurer la connectivité universelle. Ne laisser personne de côté, c'était ne laisser personne sans connexion à Internet, de façon à pouvoir exploiter le potentiel de l'économie numérique au profit de tous.

12. Le deuxième intervenant a parlé de la mesure dans laquelle les pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient préparés à créer et capter de la valeur dans l'économie numérique, y compris dans le contexte de la pandémie. Il a noté que l'Amérique latine avait atteint un taux de pénétration de 100 % pour la téléphonie mobile, mais que le taux de pénétration était d'environ 50 % pour Internet et que la région faisait partie des consommateurs actifs, mais pas des producteurs ou des exportateurs actifs pour le commerce électronique. Pendant la pandémie, le commerce électronique intérieur avait progressé rapidement, mais le commerce électronique extérieur semblait avoir reculé. L'Amérique latine et les Caraïbes connaissaient des retards majeurs de préparation au commerce électronique, notamment en ce qui concerne l'accès à Internet, l'efficacité des réseaux logistiques et l'accès aux méthodes de paiement électronique, de même que le faible degré de préparation des entreprises au commerce électronique. Il existait une grande hétérogénéité d'un pays à l'autre en ce qui concerne l'état de préparation au commerce électronique, et les différences étaient importantes également s'agissant du degré d'intégration dans les stratégies nationales à moyen terme de politiques visant à développer le commerce électronique et le commerce numérique. Certains gouvernements avaient adopté des mesures de soutien au commerce électronique, pour faciliter l'accès à l'Internet, la logistique, la gestion douanière, la préparation des entreprises et les paiements. Enfin, l'intervenant a estimé que la région n'était guère préparée à extraire de la valeur du commerce électronique car elle comptait, dans ce secteur, peu de « licornes » et d'entrepreneurs, peu de capital humain spécialisé, et peu de fiscalités spécifiques et de stratégies nationales ; et souligné les obstacles à la collecte de statistiques de qualité qui puissent éclairer des politiques pour l'économie numérique.

13. Le troisième intervenant a évoqué la question de la préparation à l'économie numérique en Afrique, estimant que l'économie numérique allait au-delà du commerce électronique. Sa clef de voûte était l'hyperconnectivité que permettait l'interconnexion croissante des personnes, des organisations et des machines qui résultait de l'utilisation d'Internet, de la technologie mobile, des données massives, de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets. Ces perspectives étaient riches de promesses mais n'étaient pas exemptes de risques. Le commerce électronique apportait une plus grande visibilité aux produits africains, en même temps qu'il leur ouvrait davantage de marchés au prix d'investissements financiers sensiblement inférieurs à ce qui était exigé dans le commerce classique, ce qui se traduisait par la création d'emplois et des possibilités de croissance économique et de développement inclusifs et durables. Une politique ambitieuse était donc nécessaire au niveau africain dans des domaines comme l'infrastructure numérique, la logistique, les procédures douanières, les flux de données, la fiscalité et l'intégration des paiements, notamment, pour repérer les bonnes pratiques à l'échelle du continent et promouvoir l'harmonisation régionale. En ce qui concerne les risques, l'intervenant a appelé l'attention sur la situation contrastée des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde, dans laquelle les plateformes dominantes qui prospèrent dans l'économie numérique sont concentrées dans les pays développés. Cela favorisait l'aggravation des inégalités entre des pays et régions hypernumérisés et des pays et régions sous-connectés et avait des conséquences pour les politiques et la réglementation en Afrique, pour ce qui est de la concurrence, de la protection et de la propriété des

données, de la protection du consommateur, de la fiscalité et de l'emploi. L'intervenant a décrit l'évolution des plateformes en Afrique où différents types de plateformes numériques et de perspectives de travail en plateforme étaient apparus. La préparation au numérique, du point de vue de l'inclusion, faisait intervenir des questions liées aux capacités, à l'accès matériel et aux facteurs socioéconomiques et démographiques, ainsi qu'aux droits et à la confiance. Sur le plan des politiques, l'intervenant a estimé que les inégalités hors ligne se retrouvaient dans les inégalités en ligne. Outre les obstacles à surmonter du côté de l'offre d'infrastructure, qui découlaient de la fracture numérique, des politiques publiques intégrées face aux obstacles que les inégalités numériques créaient du côté de la demande étaient nécessaires. Étant donné le caractère mondial d'Internet, les politiques et les cadres réglementaires du numérique nécessitaient des politiques internationales cohérentes et une coordination de ces politiques dans un certain nombre de domaines. En outre, davantage de coopération et une meilleure intégration des marchés régionaux pouvaient favoriser un écosystème numérique régional interopérable, dynamique et concurrentiel. Enfin, l'intervenant a souligné que la reconstruction économique après la pandémie devrait instaurer un cadre sûr et fiable pour le commerce et les flux de données numériques.

14. Le quatrième intervenant a centré son propos sur la réalisation de valeur dans des pays se situant à divers niveaux de préparation. Création et captation de valeur signifiaient des recettes intérieures accrues et des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. L'exploitation d'un site Web ne pouvait réaliser de la valeur à elle seule, et la logistique était déterminante pour le commerce électronique des entreprises vers les consommateurs. À Sri Lanka, par exemple, une bonne partie du commerce électronique des entreprises du pays, récemment encore, avait lieu à l'étranger, en raison de la réglementation douanière qui voulait que les exportations passent par un intermédiaire local aux États-Unis, et une modification de celle-ci permettait désormais aux exportations de partir directement du Sri Lanka, ce qui éliminait les surcoûts. Les bouleversements provoqués par la pandémie avaient montré la nécessité de se préoccuper de toutes les composantes de la chaîne de valeur du commerce électronique, y compris la capacité de gérer les pics de demande rapides dans les interfaces Web et téléphoniques ; l'optimisation des entrepôts ; la livraison au dernier kilomètre ; et les options de paiement. L'intervenant a déclaré que la connectivité TIC, l'accès aux appareils et les prix faibles étaient des conditions nécessaires, mais que des conditions suffisantes comme l'amélioration de la logistique, des paiements, de la sécurité, de la confiance et des recours, devaient aussi être respectées.

15. Pendant le débat qui a suivi, bon nombre de représentants ont exprimé leur préoccupation quant à la persistance de la fracture numérique, des obstacles à la préparation au commerce électronique, et du degré élevé de concentration du marché et du pouvoir monopolistique des plateformes numériques, qui compromettent une répartition équitable des avantages du commerce électronique et de l'économie numérique. Il fallait remédier à la fracture numérique qui ne se limitait pas à la connectivité mais concernait aussi les capacités de traitement des données. Les données constituant un facteur clef de la création de valeur, un autre problème était de savoir qui s'appropriait les données pour être en mesure d'acquérir de l'intelligence numérique et de la monétiser. Il se posait aussi des problèmes liés aux compétences, aux infrastructures (y compris l'électricité), aux systèmes de paiement, aux niveaux d'investissement intérieurs et à l'inefficacité du cadre réglementaire dans les pays en développement. La pandémie a accentué encore la dynamique du passage au numérique et rendu encore plus urgent le règlement des problèmes connexes. Plusieurs représentants et experts ont évoqué ce qui était fait dans certains pays, notamment en ce qui concerne les questions douanières, les disparités hommes-femmes et le développement des infrastructures et des compétences. Certains représentants et experts ont souligné la nécessité pour les pays en développement d'intégrer la dimension numérique dans leurs stratégies de développement nationales et de disposer d'une marge d'action. Les délégations ont été nombreuses à estimer que la coopération et l'aide internationales étaient fondamentales et certaines ont aussi estimé que les règles internationales devraient favoriser le développement des secteurs d'activité nationaux.

3. Les perspectives de création de valeur que les pays en développement peuvent envisager dans les plateformes numériques mondiales, et les obstacles à surmonter à cet égard

16. Les participants au troisième débat, centré sur la deuxième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (quelles perspectives de création de valeur les pays en développement peuvent-ils envisager dans des plateformes numériques mondiales, et quels obstacles doivent-ils surmonter à cet égard ?), ont été le Directeur principal de la recherche de Caribou Digital ; un consultant principal de Bankable Frontier Associates Global ; le co-fondateur et Président de l'Association du commerce électronique du Myanmar ; et le Directeur principal pour les stratégies et les politiques de l'Internet Society.

17. Le premier intervenant a évoqué la question des moyens d'existence et des plateformes numériques mondiales, constatant que les plateformes changeaient les moyens d'existence, s'agissant de la façon dont les personnes trouvaient du travail, et les petites entreprises vendaient des biens et services. L'intervenant a présenté un cadre sur les moyens d'existence liés aux plateformes qui partait de différentes études menées dans les pays en développement, et les conséquences à en tirer pour les politiques d'inclusion numérique et économique. Les plateformes ne se limitaient pas à mettre en relation des acheteurs et des vendeurs ; il existait différents éléments se rapportant à l'expérience des moyens d'existence liés aux plateformes, y compris l'expérience subjective et économique, éléments qui concernaient le développement humain. On constatait aussi une grande diversité de types de moyens d'existence liés aux plateformes – activité locale ou mondiale, à titre individuel ou en entreprise, professionnelle ou liée à la vente. Les plateformes sont utilisées notamment pour faire apparaître son nom dans les résultats de recherche et de prospective, entrer en concurrence sur les marchés du numérique, et nouer des contacts par le commerce social. Veiller à ce que la plateformesation soit opérante pour les moyens d'existence devait constituer une priorité pour les politiques de développement du numérique. Les plateformes étaient souvent avantageuses pour les consommateurs mais l'étaient moins pour les producteurs et il existait un besoin croissant de compétences numériques et d'innovation. Les entreprises mondiales du numérique recueillaient des données et des observations dans tous les domaines et à partir de plateformes multiples et pouvaient apporter de la valeur ajoutée aux vendeurs, mais pouvaient aussi empêcher le choix, s'accaparer la valeur et compromettre la réussite de plateformes locales et régionales. Enfin, l'intervenant a appelé l'attention sur une difficulté liée à l'hétérogénéité des utilisations, car les mêmes plateformes étaient utilisées de différentes manières pour différents besoins, et les compétences nécessaires pouvaient être analogues, mais devaient être utilisées de différentes manières dans différents secteurs. Aussi les plateformes numériques mondiales pouvaient-elles être appréhendées de beaucoup de manières différentes.

18. Le deuxième intervenant s'est intéressé au commerce numérique comme moyen d'accélérer l'inclusion. Les plateformes pouvaient accélérer l'inclusion numérique financière et les superplateformes pouvaient attirer des consommateurs et les aider à découvrir des moyens de devenir producteurs. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises vendaient en ligne mais avaient du mal à se développer, et l'activité sur plateforme pouvait déboucher sur des moyens d'existence et une entrée dans le secteur formel. L'inclusivité était importante pour accélérer le développement de l'économie numérique, dans le souci d'accroître la production et les revenus. Pour ce qui est de la création de valeur dans l'économie numérique, les plateformes numériques mondiales détenaient des parts de marché et contrôlaient l'accès au marché, tiraient parti de la « viscosité » de l'écosystème numérique et détenaient le contrôle de données commerciales importantes. Les consommateurs et les acheteurs à faible revenu bénéficiaient d'un plus grand choix et d'un meilleur rapport qualité-prix, outre les aspects pratiques et les possibilités de revenus, et les microentreprises informelles et les petites et moyennes entreprises et les vendeurs modestes pouvaient améliorer leurs revenus, leur accès aux marchés et leur efficacité. Les plateformes favorisaient la dématérialisation de l'écosystème du commerce électronique et créaient des chances de formalisation, même si une normalisation des processus et des réglementations était nécessaire. En dépit de certains progrès, l'adoption du commerce électronique était encore balbutiante dans bon nombre de pays en développement. Enfin, l'intervenant a passé en revue les différents problèmes, effets et risques des plateformes numériques mondiales, notamment le risque d'aggravation

des inégalités, qui avait été accentué par les effets de la pandémie COVID-19. Le commerce numérique devait être rendu capable de créer des moyens d'existence et de stimuler la croissance économique, et les plateformes mondiales pouvaient s'inspirer des situations locales et régionales ; plutôt que de se limiter à extraire de la valeur, elles pouvaient jouer un rôle dans la création de valeur au profit des producteurs et des travailleurs locaux.

19. Le troisième intervenant a abordé les perspectives des pays en développement et les risques que suscite pour ces pays le développement des plateformes mondiales. Au Myanmar, à titre d'exemple, il existait des difficultés qui tenaient à ce que le pays était un pays en développement, et à ce que les autorités n'avaient pas de politique précise pour gérer l'influence de ces plateformes. Les plateformes mondiales monétisaient les données des consommateurs du Myanmar et aidaient ainsi l'économie de leur propre pays. Les données massives permettaient des décisions éclairées, mais la création de valeur était à sens unique, ne profitant qu'aux seules plateformes mondiales qui pouvaient monétiser les données en les transformant en intelligence numérique ce qui les aidait à accroître leur pouvoir et leur avantage concurrentiel. Comparativement parlant, le niveau de préparation de pays en développement comme le Myanmar était faible pour ce qui est d'élaborer du contenu local, et leurs cadres réglementaires et institutionnels étaient insuffisants. Les petits entrepreneurs des pays en développement n'avaient pas les capacités, les compétences et les connaissances voulues pour tirer pleinement parti des débouchés que les plateformes mondiales pouvaient offrir. Le risque économique le plus important pour un pays était lié au droit de regard sur les données au niveau international et à la possibilité pour les plateformes mondiales de s'approprier la valeur grâce aux flux de données extérieures. L'intervenant a estimé que cela entraînait des risques pour la sécurité nationale et économique. La nécessité pour les pays de mettre en place, dans le domaine du numérique, un secteur d'activité et des capacités solides, était porteuse de débouchés. Les plateformes de transaction devaient évoluer pour devenir des plateformes d'innovation. L'innovation numérique pouvait libérer des options en matière de localisation, consistant à investir une nouvelle catégorie de produits ou à prospecter des marchés délaissés par les plateformes mondiales. Enfin, l'intervenant a souligné qu'il était urgent de mettre fin à une situation dans laquelle les pays en développement fournissaient sans contrepartie des données dont les plateformes mondiales tiraient des bénéfices. Les gouvernements de ces pays devaient s'attacher à développer l'entrepreneuriat numérique et la création de connaissances, à créer des incitations fiscales pour les entrepreneurs et les plateformes numériques locales, à encadrer la propriété et le contrôle des données, à établir des cadres réglementaires pour les flux de données extérieures, et à étudier des moyens de taxer la valeur créée dans le pays.

20. Le quatrième intervenant, évoquant le problème des données, des plateformes, de la concentration et d'Internet, a dit que les moteurs de la création de valeur dans l'économie numérique étaient la capacité de recueillir et de traiter des données ; la multiplication des agents économiques, principalement des plateformes, dans le domaine des données ; et Internet, qui permettait la circulation des données. Le nombre de plateformes était en augmentation constante dans tous les secteurs de l'économie. Les plateformes avaient l'avantage de la commodité, de la souplesse, de l'intégration et de l'accessibilité, mais il existait une dépendance certaine à l'égard de quelques plateformes qui prenaient le contrôle de la vie des personnes en raison d'effets de réseau sans précédent et de volumes massifs de données d'utilisateurs, et de l'habileté des entreprises concernées et des libertés réglementaires dont elles bénéficiaient. Sur le plan réglementaire, il existait des obstacles à l'adoption et à l'application de réglementations sur la protection des données ; d'autres domaines importants étaient concernés comme la concurrence, la fiscalité et le commerce. L'intervenant a estimé que c'était aux grandes plateformes de s'adapter aux préoccupations régionales, et non l'inverse, et que l'investissement et l'innovation devaient être réalisés dans les régions et à leur profit. En ce qui concerne l'accès au marché, il était important de faciliter l'accès aux consommateurs régionaux et mondiaux et l'aide aux entreprises, de développer les services connexes et d'élargir la clientèle. Enfin, même s'il n'existait pas de solution simple, il était important de passer d'une logique de plateformes à une logique d'écosystèmes dont les individus et les collectivités étaient les acteurs, l'accent étant mis sur l'inclusion, et l'action des pouvoirs publics nécessaire pour réglementer les écosystèmes numériques.

21. Au cours du débat qui a suivi, beaucoup ont souligné le fait que les plateformes numériques mondiales offraient des débouchés, mais posaient aussi des problèmes importants dans les pays en développement, en particulier du point de vue de l'inclusivité. De l'avis de bon nombre de représentants et d'experts, les plateformes mondiales ne bénéficiaient pas à tout le monde, car elles possédaient de nets avantages comparatifs en matière de données, et les femmes et les petites et moyennes entreprises étaient particulièrement désavantagées. Une meilleure prise de conscience était nécessaire dans les pays en développement concernant la manière dont les données étaient utilisées. Réagissant à la proposition d'un représentant sur un système possible de gouvernance des données consistant à placer les données dans le domaine public, les intervenants ont estimé qu'une telle option serait trop complexe, et suggéré de privilégier plutôt les coopératives. Les avis ont été partagés quant aux questions de libre circulation et de localisation des données ; certains représentants et experts se sont dits favorables à la localisation des données pour aider à développer l'économie numérique nationale ; et d'autres représentants et experts ont estimé que la libre circulation des données était plus avantageuse. L'accent a été mis cependant sur le fait que le système actuel ne fonctionnait pas bien et devait être réglementé convenablement. Un expert a souligné qu'au-delà de la nécessité de remédier aux asymétries dans la répartition des gains, il importait également de se préoccuper de la pérennité des avantages à long terme.

4. En quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur ?

22. Les intervenants du quatrième débat, centré sur la troisième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (en quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur, y compris en remédiant à la fracture numérique, en stimulant l'entrepreneuriat et en exploitant des plateformes numériques locales ?) ont été un professeur-chercheur du Centre pour la technologie et la société de l'Université de San Andrés (Argentine) ; le Chef du Département de la numérisation et de l'industrie 4.0 du Ministère fédéral des affaires économiques et de l'énergie de l'Allemagne ; le Conseiller national pour le numérique de l'Estonie ; et le Directeur exécutif de Jokkolabs Dakar.

23. Le premier intervenant a parlé de la gouvernance des données pour l'inclusion et le développement dans l'économie numérique. Il existait une forte asymétrie entre les pays développés et les pays en développement en matière de gouvernance des données, dans la mesure où les pays en développement étaient une source de données mais ne produisaient pas de solutions, et rencontraient des problèmes de capacités. En Amérique latine, par exemple, la numérisation avait commencé à s'accélérer avant la pandémie. Une gouvernance durable des données passait par une stratégie globale prévoyant des cadres pour la protection des données, des dispositions sur la sécurité des données et des incitations en matière de protection et d'utilisation des données. Ces aspects étaient importants afin que l'écosystème numérique soit plus équitable et se développe plus rapidement. Enfin, l'intervenant a noté que les politiques devaient intégrer les produits locaux dans les chaînes de valeur mondiales du numérique et que l'on parvenait à de meilleures solutions quand les données correspondaient aux personnes ou à l'environnement considérés, d'après les besoins locaux.

24. Le deuxième intervenant a présenté l'initiative GAIA-X, qui se conformait aux principes de la souveraineté et de l'autodétermination numériques, de l'authenticité et de la confiance, de la protection des données au niveau européen, de la modularité et de l'interopérabilité, de la convivialité, de l'ouverture et de la transparence, du libre accès au marché et de la création de valeur en Europe. Les exigences des utilisateurs avaient joué un rôle central dans son développement. L'initiative visait à regrouper divers prestataires au sein d'un écosystème d'infrastructures fondé sur la portabilité, l'interopérabilité et l'interconnectivité, qui permettait de relier plus facilement les utilisateurs aux données et aux services selon leur souhait. Les services fédérés GAIA-X occupaient une place centrale dans l'infrastructure technique, l'accent étant mis sur des mécanismes d'identité et de confiance fédérés, des services de données souverains, un catalogue fédéré et un cadre de conformité, et des services de certification et d'accréditation. En résumé, l'initiative devait

permettre un écosystème de services et de données convivial et homogène, l'objectif étant de parvenir à un système qui favorise l'innovation et repose sur des règles équitables.

25. Le troisième intervenant a présenté une initiative de collaboration de l'Estonie avec l'Organisation mondiale de la Santé visant à élaborer une plateforme technologique mondiale pour la reconnaissance mutuelle des certificats de vaccination, compte tenu du fait qu'il était important de relancer l'économie mais que la confiance était également nécessaire au sujet des questions de santé. Une architecture de confiance était donc nécessaire au niveau mondial. Enfin, l'intervenant a souligné qu'il était important d'aborder les problèmes d'interopérabilité, d'améliorer la compréhension des classifications ou des taxonomies, et de se montrer disposés à communiquer et à s'accorder sur les questions de confiance. L'initiative avait commencé de définir une architecture de base et de piloter un projet d'interopérabilité mondiale.

26. Le quatrième intervenant a mentionné l'importance du dialogue et d'une bonne compréhension des politiques dans le secteur du numérique en Afrique ; il fallait des politiques efficaces et adaptées aux besoins locaux. Les politiques d'innovation étaient particulièrement importantes, et devaient être axées sur la création de valeur numérique, et en particulier, appuyer les jeunes. Le nouveau contexte de l'économie numérique exigeait des méthodes participatives. Ainsi, au Sénégal, un concours d'idées sur les politiques publiques avait montré l'importance de questions comme l'accès à la technologie, le développement et le partage des infrastructures, l'utilisation optimale des ressources limitées par des investissements stratégiques, l'amélioration de la qualité de la recherche, l'utilisation de données ouvertes, l'acquisition de connaissances et le renforcement des compétences numériques. Enfin, les politiques publiques devaient aussi soutenir et faciliter l'entrepreneuriat numérique national.

27. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont évoqué l'expérience de leur pays dans le domaine des politiques, où l'on avait progressé même s'il restait beaucoup à faire pour que l'économie numérique contribue à un développement inclusif. Les domaines importants pour les politiques étaient notamment le développement des infrastructures, la logistique et les systèmes de paiement, l'accès au financement et aux investissements, les transferts de technologies et les politiques industrielles, ainsi que les politiques relatives à la concurrence, à la fiscalité, aux données, aux plateformes et au commerce. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importe que les pays en développement disposent d'une marge d'action suffisante pour appliquer leurs politiques nationales. Certains représentants ont souligné la nécessité d'un dialogue régional sur les politiques. Des divergences d'opinion sont apparues sur les questions liées à la libre circulation des données et à la localisation des données.

5. En quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?

28. Les intervenants du cinquième débat, centré sur la quatrième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (en quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?), ont été le Directeur général pour l'économie numérique du Centre pour la gouvernance internationale de l'innovation, et le Directeur des relations extérieures en matière fiscale du Ministère argentin de l'économie, membre par ailleurs du Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale.

29. Le premier intervenant a dit que l'économie numérique se définissait, et était dominée actuellement par trois territoires numériques relativement distincts, ceux de la Chine, des États-Unis et de l'Union européenne, d'où beaucoup étaient exclus. Ainsi, davantage de collaboration internationale était nécessaire, ainsi qu'une bonne gouvernance de l'économie numérique pour partager les avantages de celle-ci et en atténuer les retombées négatives. L'intervenant a souligné trois grands problèmes de la gouvernance numérique internationale auxquels la communauté internationale devait s'atteler. En premier lieu, c'est généralement au sein de structures verticales que des politiques étaient élaborées pour répondre à des problèmes de gouvernance complexes, alors même que la technologie numérique créait des problèmes horizontaux qui devaient être traités de manière transversale. En deuxième lieu, la défense des intérêts particuliers au niveau des

entreprises, des pays et des régions créait une dynamique qui privilégiait certains acteurs dans la définition des politiques, tandis que d'autres demeuraient à l'écart. En troisième lieu, il fallait une évaluation complète des risques, des vulnérabilités et des conséquences des modèles de l'économie numérique, qui n'avaient pas toujours été convaincants. L'intervenant a proposé qu'une nouvelle organisation internationale, sorte de conseil de stabilité de l'économie numérique, soit chargée de superviser les problèmes mondiaux qui se posaient dans ce domaine. Il pourrait s'agir d'une organisation multipartite, dans laquelle les pays en développement pourraient jouer un rôle précis, et dont la méthode de gouvernance pourrait consister à coordonner l'élaboration de normes, de règles et de politiques au niveau international pour l'ensemble de la chaîne de valeur des données, de manière adaptée aux valeurs et aux coutumes locales.

30. Le deuxième intervenant a souligné la nécessité d'une collaboration internationale sur la fiscalité de l'économie numérique afin d'aider à mobiliser les ressources intérieures et à réaliser les objectifs de développement durable. Les règles fiscales actuelles étaient remises en cause par la dématérialisation car les acteurs du marché n'avaient plus besoin d'une présence physique dans le pays pour exercer leur activité et réaliser des bénéfices, et certaines multinationales ne payaient pas d'impôts dans des pays où elles créaient de la valeur. L'intervenant a souligné que le modèle actuel de l'imposition selon le critère de la présence physique devait donc être revu ; il existait deux initiatives à cet égard, le cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et les travaux du Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale. Dans le premier cas, il était proposé de définir un nouveau type de présence économique, plutôt que physique pour l'imposition, ainsi que d'harmoniser les systèmes fiscaux pour garantir un niveau minimum d'imposition auquel un pays pouvait prétendre. Malgré certains progrès, l'initiative avait pris du retard et, surtout, les pays en développement ne figuraient pas au premier plan des négociations. Le Comité d'experts avait proposé une clause type sur l'imposition, autorisant un pays à imposer un niveau limité d'imposition dans un autre pays si les revenus imposables étaient obtenus dans ce pays. L'intervenant a souligné que cette approche serait plus avantageuse pour les pays en développement, car elle leur assurerait des droits plus étendus en matière de recouvrement de l'impôt, et il s'agirait d'une règle assez simple, que l'on pourrait appliquer sans capacités supplémentaires.

31. Pendant le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'un cadre mondial favorable pour remédier aux asymétries de l'économie numérique, moyennant des textes et des initiatives appropriés pour remédier à la fracture numérique et garantir une répartition équitable des gains. Plusieurs représentants ont souligné que l'ONU était l'organisation la plus légitime et la plus inclusive pour mener des discussions sur l'imposition de l'économie numérique en raison du nombre important de ses membres. En ce qui concerne le moratoire de l'Organisation mondiale du commerce relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques, les avis ont été partagés ; certains représentants ont souligné que les droits de douane étaient une source de recettes importante pour soutenir le développement économique, en particulier dans le contexte de la pandémie, et qu'un manque à gagner significatif était associé au moratoire ; et d'autres ont souligné les avantages qu'il y avait à prolonger le moratoire et à promouvoir l'élaboration de règles commerciales internationales comportant des dispositions robustes sur le commerce numérique. Certains représentants et experts ont souligné que les pays en développement devaient s'attacher d'abord à renforcer leurs capacités pour bâtir des économies numériques nationales et la réglementation et les institutions correspondantes, avant de passer à la réglementation au niveau international.

32. Tout au long des tables rondes, bon nombre de représentants ont salué le choix du sujet, estimant celui-ci judicieux et opportun, en particulier dans le contexte de la pandémie, et ont souligné l'importance du débat international, notamment lors des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts, sur les conséquences du commerce électronique et de l'économie numérique pour le développement, car la numérisation était un phénomène mondial. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux de la CNUCED, dans le cadre de ses activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et d'assistance technique, sur les différentes questions abordées, parmi lesquelles la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ; les conséquences pour les petites et moyennes entreprises ; et les politiques industrielles et les politiques

relatives à la concurrence, à la fiscalité et aux données. Bon nombre de représentants ont souligné l'importance des politiques de coopération internationale et plusieurs représentants et experts ont souligné la nécessité d'une aide internationale accrue en faveur des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, pour qu'ils soient mieux préparés au commerce électronique et à l'économie numérique. Enfin, plusieurs représentants ont souligné le rôle du Groupe intergouvernemental d'experts comme lieu d'échange de bonnes pratiques au niveau international dans ce contexte.

C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. La Présidente du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique a présenté le rapport de la première réunion de cet organe (TD/B/EDE/4/3). Il avait été question à cette réunion de révision du Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information, et de la mesure du commerce électronique intérieur et extérieur. Le Groupe de travail avait estimé que le Manuel devrait tenir compte des changements survenus dans l'économie numérique au cours des dix dernières années, en couvrant les domaines du commerce électronique, du commerce des services de TIC et des services fondés sur les TIC. Le manuel révisé, à paraître fin 2020, constituerait l'outil clef de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à produire des statistiques sur l'économie numérique. Le Groupe de travail a aussi estimé que les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation devaient être renforcées, de façon que le Manuel bénéficie d'une large attention parmi les institutions concernées des États membres ; grâce à une méthodologie améliorée et harmonisée, le manuel pouvait contribuer à augmenter l'accessibilité, la qualité et la comparabilité internationale des statistiques sur l'économie numérique. En outre, le Groupe de travail avait passé en revue les activités menées actuellement pour mesurer le commerce électronique extérieur et a constaté les limites des enquêtes pour rendre compte de la situation complète du commerce électronique. La Présidente du Groupe de travail a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait accéléré la croissance des activités en ligne dans beaucoup de pays et que le besoin de statistiques sur l'économie numérique était devenu encore plus urgent. Parallèlement, la pandémie avait mis à rude épreuve les capacités de collecte de données des bureaux de statistique nationaux des pays en développement. Le Groupe de travail avait étudié les solutions possibles, parmi lesquelles une collaboration bilatérale et internationale renforcée, ou encore la coopération au niveau des pays entre les acteurs de l'économie numérique et les bureaux de statistique nationaux. Le Groupe de travail a suggéré que le secrétariat aide à augmenter le nombre de représentants de toutes les régions, en particulier des bureaux de statistique nationaux, en son sein, et à faire connaître le Groupe de travail dans les colloques régionaux et internationaux de statisticiens. Enfin, le Groupe de travail a suggéré que le Groupe intergouvernemental d'experts étudie la possibilité d'examiner les conclusions suivantes : accueillir favorablement le Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie numérique, et recommander aux pays d'envisager d'utiliser le nouveau manuel pour la production de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique ; inviter les partenaires de développement à financer le développement de la formation et d'autres activités d'assistance technique fondées sur le nouveau manuel ; prier le Groupe de travail de poursuivre sa collaboration avec d'autres organisations internationales, dont le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, afin de tirer parti des travaux de chacun et d'utiliser au mieux les ressources pour les activités de recherche, de mise au point de méthodes et de renforcement des capacités ; prier la CNUCED d'étudier la possibilité de créer un forum en ligne pour permettre au Groupe de travail de poursuivre ses débats informels dans l'intervalle des réunions annuelles, sous réserve des ressources disponibles ; et prier le Groupe de travail d'examiner les trois thèmes suivants à sa prochaine réunion : les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; les prochaines étapes de la mise en œuvre de la version révisée du Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information ; et l'utilisation de

sources de données hors enquête pour compléter la mesure classique du commerce électronique et de l'économie numérique. La Présidente du Groupe de travail a noté que l'examen de chaque sujet devrait aussi tenir compte des conséquences de la pandémie.

34. Les experts ont salué les travaux de la CNUCED et du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et ont approuvé les trois sujets proposés pour sa deuxième réunion (voir chap. I). Au cours du débat qui a suivi, les représentants et les experts ont souligné qu'il était important pour les décideurs de disposer de statistiques pertinentes pour prendre des décisions éclairées concernant l'économie numérique et négocier à l'échelon international. Enfin, plusieurs représentants ont souligné l'importance de la comparabilité internationale.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a décidé d'élire son bureau selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020. Aucune objection n'ayant été reçue au 9 octobre 2020, le Groupe intergouvernemental d'experts a élu M. Alfredo Suescum (Panama) Président et M^{me} Hilda Ali Rashid Al-Hinai (Oman) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

36. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique a décidé d'adopter, selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020, l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/EDE/4/1). Aucune objection n'ayant été reçue au 12 octobre 2020, l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

37. À sa séance plénière de clôture, le 16 octobre 2020, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a décidé de s'en remettre

au Conseil du commerce et du développement pour qu'il se prononce sur ce point de l'ordre du jour (voir annexe I).

D. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa quatrième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière de clôture, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quatrième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Compilation des sujets et des questions d'orientation proposés pour la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

On trouvera dans le tableau ci-après une compilation des propositions de sujets pour l'ordre du jour, reçues des États membres, et de questions d'orientation, à présenter au Conseil pour examen.

<i>Sujet proposé</i>	<i>Questions d'orientation proposées</i>	<i>Auteur de la proposition</i>
Reconstruire en mieux dans une économie de plus en plus numérisée : Conséquences pour le développement durable	<p>Quel est le rôle qui revient à la numérisation, pendant la pandémie de maladie à coronavirus, et pendant le relèvement, dans des pays se situant à des niveaux de développement différents ?</p> <p>Quelles difficultés se sont posées s'agissant de mobiliser des solutions numériques pour faire face à la pandémie ?</p> <p>Quels enseignements retirer des politiques qui ont été menées ?</p> <p>À plus long terme, quel est le rôle de la coopération internationale ?</p>	Secrétariat
Les flux de données extérieures : Conséquences sur le plan des politiques pour le commerce et le développement durable	<p>Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux en ce qui concerne les flux de données extérieures ?</p> <p>Quelles politiques les pays peuvent-ils appliquer sur le plan national en ce qui concerne les flux de données extérieures, et quels en sont les avantages et les inconvénients ?</p> <p>Quelles sont les options qui existent aux niveaux régional et international pour réglementer les flux de données extérieures ?</p> <p>Quelles sont les options dont disposent les pays en développement pour réglementer les flux de données extérieures, de façon que les gains résultant de la création de valeur ajoutée dans l'économie numérique puissent aussi aller à ces pays ?</p>	Secrétariat
Données libres : Perspectives et limites pour le commerce et l'économie numériques	<p>Quelles sont les perspectives de progrès d'un commerce numérique fondé sur des données libres ?</p> <p>Quelles mesures les pays ont-ils prises pour autoriser l'accès aux données publiques et leur réutilisation ?</p> <p>Dans quelle mesure peut-on envisager d'aller vers des stratégies de données publiques libres et quels sont les obstacles à cet égard ?</p> <p>Comment équilibrer la liberté des données avec la protection des données et de la vie privée dans le cadre de politiques et d'initiatives de données libres ?</p> <p>Comment les pays peuvent-ils coopérer au développement de l'accès aux données publiques et de leur utilisation ? Quelles sont les initiatives internationales possibles pour faciliter un tel processus ?</p>	Estonie
Incidences des pratiques de monopole des grandes plateformes de commerce électronique sur les petites et moyennes entreprises		Inde

<i>Sujet proposé</i>	<i>Questions d'orientation proposées</i>	<i>Auteur de la proposition</i>
La fiscalité dans le domaine numérique : Nécessité de passer à la notion de présence économique comme base d'imposition par opposition aux notions classiques de présence physique ou commerciale		Inde
Nécessité de lois pour infléchir la concentration et les pratiques anticoncurrentielles dans le commerce numérique		Inde
Série d'outils pour des politiques du commerce numérique au service du développement	<p>Quel rôle les transferts de technologie numérique peuvent-ils jouer pour aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs locaux à renforcer leurs capacités numériques nationales et leur compétitivité numérique, et soutenir la croissance et le développement de ces acteurs ?</p> <p>En quoi consisteraient des modalités ou des accords de transfert de technologie de cette nature ?</p> <p>Quelles politiques les gouvernements devraient-ils adopter pour encourager les transferts de technologie numérique ?</p> <p>Quels types de politiques de données libres sont nécessaires pour poursuivre des objectifs comme le développement économique, la sécurité, la prévention des pratiques anticoncurrentielles et la promotion de l'innovation autochtone ?</p> <p>Quels sont les asymétries actuelles dans la circulation des données et quels moyens d'action les gouvernements devraient-ils adopter pour remédier à l'aggravation du fossé en matière de données et de la fracture numérique ?</p>	Afrique du Sud

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres de la Conférence suivants ont participé à la session :

Afghanistan	Lettonie
Afrique du Sud	Lituanie
Albanie	Madagascar
Algérie	Malawi
Allemagne	Mali
Arabie saoudite	Malte
Argentine	Maroc
Australie	Maurice
Autriche	Mexique
Azerbaïdjan	Mongolie
Bahamas	Monténégro
Bahreïn	Myanmar
Barbade	Népal
Bélarus	Niger
Belgique	Oman
Bolivie (État plurinational de)	Pakistan
Burkina Faso	Panama
Burundi	Paraguay
Cameroun	Pays-Bas
Canada	Pérou
Chine	Philippines
Congo	Pologne
Costa Rica	Portugal
Côte d'Ivoire	Qatar
Djibouti	République dominicaine
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord
Espagne	Saint-Siège
Estonie	Seychelles
État de Palestine	Sierra Leone
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Soudan
France	Suède
Gabon	Suisse
Guatemala	République arabe syrienne
Guinée	Tchéquie
Hongrie	Thaïlande
Inde	Togo
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Irak	Turquie
Italie	Uruguay
Japon	Vanuatu
Kazakhstan	Venezuela (République bolivarienne du)
Kenya	Zambie
Koweït	Zimbabwe
Lesotho	

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/EDE/4/INF.1.

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Secrétariat du Commonwealth
 - Conseil de coopération des États arabes du Golfe
 - Union européenne
 - Centre Sud
 3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Centre du commerce international
 - Office des Nations Unies à Genève
 4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation internationale du Travail
 - Union internationale des télécommunications
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Union postale universelle
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 - Organisation mondiale du commerce
 5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - Consumer Unity and Trust Society International
 - Consumers International
 - Association internationale du barreau
 - Chambre de commerce internationale
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 - LDC Watch
 - Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
 - Public Citizen
 - Public Services International
 - Union des banques arabes
 - Village Suisse ONG
 - Catégorie spéciale*
 - Institut international de l'océan
-